



Bureau de la Directrice générale
et Greffière-trésorière

MARDI LE 30 SEPTEMBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE ORDINAIRE

Endroit : Salle du Conseil municipal
Adresse : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9
Heure : 19 h

I. MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

II. PÉRIODE DE QUESTIONS

III. AVIS DE MOTION

- A.1 **AVIS DE MOTION ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 954-25 (AM-001) :** Dépôt de l'avis de motion et présentation d'un premier projet de règlement numéro 954-25 (AM-001) – Pour amender le règlement d'urbanisme numéro 939-24 « Règlement de zonage » - Ajout des classes d'usages H1 et H2 à la grille des spécifications de la zone 206-P.

IV. RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENT

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 30 septembre 2025.
- 1.2 Pour accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil municipal du 26 août 2025 et de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025.

2. GREFFE

- 2.1 Pour appuyer les demandes du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) pour l'amélioration des services ambulancier sur le territoire de l'Outaouais.
- 2.2 Pour établir un tarif – Personnel pour l'élection générale du 2 novembre 2025.

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1 Pour autoriser le renouvellement du protocole d'entente entre la Municipalité de Val-des-Monts et l'Association récréative de Val-des-Monts – Gestion des opérations de l'aréna communautaire de Val-des-Monts – Sportium – Période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.
- 3.2 Pour accepter les coûts supplémentaires - Travaux de réfection du chemin Létourneau – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 151 037,55 \$ « taxes en sus ».
- 3.3 Pour accepter les coûts supplémentaires - Services professionnels – Avenant 4 – Préparation de plans et devis – Surveillance des travaux - Montée Paiement – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 12 150 \$ « taxes en sus ».
- 3.4 Pour accepter les coûts supplémentaires - Travaux de réfection du chemin Orange – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 28 046 \$ « taxes en sus ».
- 3.5 Pour accepter les coûts supplémentaires - Travaux de stabilisation des talus – Chemin des Rapides – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 3 441,25 \$ « taxes en sus ».
- 3.6 Pour procéder à la municipalisation du chemin des Carouges portant le numéro de lot 6 615 800 du cadastre du Québec.
- 3.7 Pour mandater une firme d'ingénierie – Surveillance des travaux – Chemin Orange - Décréter une dépense au montant de 21 511 \$ « taxes incluses ».
- 3.8 Pour amender la résolution 25-02-052 et demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'abaisser la limite de vitesse permise sur la route Principale (307) – Zone comprises à partir du chemin Tenpenny jusqu'au chemin Peabody.

- 3.9 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie du lot numéro 1 933 030 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 230, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.10 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie du lot numéro 1 933 054 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 243, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.11 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie du lot numéro 1 933 421 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 295, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.12 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie des lots numéros 1 933 408, 1 934 131 et 1 934 132 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 316, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.13 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie des lots numéros 1 933 410, 1 933 412, 1 933 469, 1 933 470, 1 933 471, 1 933 475, 1 933 476, 1 934 224, 1 934 141 et 2 960 225 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 337, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.14 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie du lot numéro 1 933 480 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 360, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.15 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie des lots numéros 1 933 465 et 1 934 136 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 378, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.16 Pour autoriser l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle de droit de passage sur une partie du lot numéro 1 933 560 du cadastre du Québec en faveur de la Municipalité de Val-des-Monts – Propriété sise au 512, chemin Saint-Pierre – Mandater la firme PME Inter notaires pour préparer l'acte de servitude - Décréter une dépense au montant de 1 500 \$ « taxes, frais d'enregistrement et déboursés en sus ».
- 3.17 Pour accorder une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes électriques et de télécommunication – Lot numéro 6 026 179 du cadastre du Québec.

4. FINANCES ET TAXATION

- 4.1 Pour accepter le rapport comptable du mois d'août 2025 – Autoriser les paiements.
- 4.2 Pour accepter le rapport des dépenses en immobilisation au montant de 1 517 747,61 \$ – Engagements au montant de 2 827 718,48 \$ – Période du 1^{er} au 31 août 2025.
- 4.3 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 24 044,16 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Juin et juillet 2025.
- 4.4 Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 6 149,73 \$ « taxes incluses » pour les services rendus – Juin 2025.
- 4.5 Pour accepter les états financiers – Office d'Habitation de l'Outaouais – Exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 – Déficit opérationnel au montant de 11 367 \$ - Contribution de la Municipalité de Val-des-Monts au montant de 1 275 \$.
- 4.6 Pour accepter le dépôt de deux états comparatifs – État comparant les revenus et dépenses réalisés au 31 août 2024 et 2025 – État comparant les revenus et dépenses prévus au 31 décembre 2025 avec le budget 2025.
- 4.7 Pour demander une prolongation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) – Dépôt du rapport financier consolidé 2024 – Municipalité de Val-des-Monts – Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.
- 4.8 Pour accepter la remise de pénalités et intérêts totalisant 291,01 \$ - Matricule 6560-82-8525-0-001-0001.

5. LOISIRS. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Pour accepter le rapport financier – Journée familiale 50^e anniversaire de Val-des-Monts – 20 juin 2025 – Municipalité de Val-des-Monts.
- 5.2 Pour accepter le rapport financier – 20^e édition – Tournoi de golf annuel – 6 juin 2025 – Municipalité de Val-des-Monts – Décréter une dépense et autoriser le paiement pour un montant total de 10 188,78 \$.
- 5.3 Pour autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Festival Country Val-des-Monts – Période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.
- 5.4 Pour autoriser le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Municipalité de Val-des-Monts à organiser en collaboration avec le service des Communications et le Conseil municipal une levée de drapeau dans le cadre des actions de la Grande Semaine des tout-petits le 17 novembre 2025.
- 5.5 Pour appuyer l'implantation d'un projet aire ouverte du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) dans le secteur de Perkins – Local 202 de l'édifice Curé Amédée-Allard.
- 5.6 Pour autoriser la reconduction de l'entente intermunicipale des arénas jusqu'en mai 2026 en adoptant l'addenda proposé par le comité de travail mandataire des recommandations.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Pour adopter le premier projet de règlement numéro 954-25 (AM-001) - Pour amender le règlement d'urbanisme numéro 939-24 « Règlement de zonage » – Ajout des classes d'usages H1 et H2 à la grille des spécifications de la zone 206-P.
- 6.2 Pour décréter une compensation à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lots numéros 6 618 151 à 6 618 169 du cadastre du Québec – Contribution monétaire au montant de 16 400 \$ - Avant-projet sis au 39, chemin du Chêne-Rouge.
- 6.3 Pour décréter une compensation à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lots numéros 1 934 043 à 1 934 048, 1 934 447 et 5 479 268 du cadastre du Québec – Contribution monétaire au montant de 40 460 \$ - Avant-projet sis au 487, chemin Saint-Pierre.
- 6.4 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l'implantation d'un abri à auto et à bois à 10,80 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 15 mètres – Lot numéro 3 590 122 du Cadastre du Québec – 16, chemin du Saphir.
- 6.5 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l'agrandissement d'une résidence existante située dans la marge de recul de la route 366 (chemin de la Pêche), dont l'implantation bénéficie de droits acquis, mais dont la superficie de plancher atteindra 104 % de plus que la superficie de l'habitation actuelle, au lieu de 50 % - Lot numéro 4 358 207 du Cadastre du Québec – 92, chemin de la Pêche.
- 6.6 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire à plus de 100 % de sa superficie de plancher actuelle au lieu de 50 % - Autoriser que l'agrandissement du bâtiment complémentaire se fasse en hauteur sur la même implantation dérogatoire - Autoriser une construction complémentaire (abris à auto) située à 7,47 mètre de la limite avant de la propriété au lieu de 10 mètre – Lot numéro 4 358 795 du cadastre du Québec – 281, chemin de la Colonie.
- 6.7 Pour statuer sur une demande de dérogation mineure – Permettre une construction complémentaire à une distance de 2 mètres de la route du Carrefour au lieu de 12 ,5 mètres – Lot numéro 1 658 913 du Cadastre du Québec – 1404, route du Carrefour.
- 6.8 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lots numéros 1 933 567, 1 933 568 et 1 933 589 du Cadastre du Québec – 261, chemin Saint-Joseph et 418, chemin Saint-Antoine.
- 6.9 Pour accepter un soumissionnaire – Services professionnels – Inspection barrage du lac Dame (n X00077776) - Étude de sécurité du barrage des Pères (n X0002859) – Décréter une dépense au montant de 33 769,70 \$ « taxes en sus ».

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Pour entériner une embauche – Commis aux bibliothèques – À titre de personne salariée à horaire variable au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.
- 8.2 Pour entériner une embauche – Commis aux bibliothèques – Volet animation – À titre de personne salariée à horaire variable au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.
- 8.3 Pour accepter une embauche – Directeur du service des Travaux publics – Poste permanent à temps plein.
- 8.4 Pour autoriser la conclusion d'une entente de fin d'emploi.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. GÉNÉRAL

10.1 Autres

10.2 Pour accepter la levée de la séance.

La Directrice générale et
Greffière-trésorière,



Salima Hachachena

SH/fl/nc